

# LE FÉMINISME EN CONTEXTE IVOIRIEN : SIGNIFICATION, IMPASSES ET DÉPASSEMENT

Elvis Aubin KLAOUROU

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest.  
Unité Universitaire à Abidjan (UCAO-UUA)  
Klevaugui@gamil.com

## Résumé :

*Arriver à supprimer sinon à réduire les inégalités sociales entre l'homme et la femme paraît être de l'ordre du bon sens. Pourtant, la réalité concrète de l'existence de l'homme et de la femme nous montre le contraire. Résorber alors cette injustice afin de permettre à la femme d'être réhabilitée dans ses droits civiques, voici ce qui aura été la force motrice d'une lutte acharnée menée par les structures gouvernementales et non gouvernementales ivoiriennes. Dans cette communication dont l'intitulé est le féminisme en contexte ivoirien : signification, impasses dépassement, l'objectif est unique. Il vise à montrer combien il est possible de partir du vrai sens conceptuel du féminisme pour aboutir à une communauté de vie Homme/femme plus apaisée via le dépassement des impasses provoqués par la politique ivoirienne du féminisme.*

**Mots clés :** Dignité, Équilibre, Féminisme, Justice et culture.

## Abstract:

*To succeed in eliminating or even reducing social inequalities between men and women seems to be common sense, yet the concrete reality of the existence of men and women shows us the opposite. To reduce this injustice in order to allow women to be rehabilitated in their civil rights, this is what has been the driving force of a fierce struggle led by Ivorian governmental and non-governmental structures. In this paper, whose title is feminism in the Ivorian context: meaning, dead ends, overcoming, the objective is unique. It aims to show how it is possible to start from the true conceptual meaning of feminism to achieve a more peaceful male/female community of life through the overcoming of the deadlocks caused by the Ivorian policy of feminism.*

**Keywords:** Dignity, Balance, Feminism, Justice and Culture

## Introduction

Jamais autant qu'aujourd'hui, la question sur les droits de la femme n'a été au centre des débats publics. Cette forte mobilisation en la faveur des intérêts du genre féminin semble être pour la modernité, le *kairos* d'une rupture avec cette phallocratie qui, durant des millénaires, a saisi le genre féminin comme un être mineur. Le mouvement officiel reconnu pour cette cause de réhabilitation est bien le féminisme. Sous d'autres cieux, notamment aux États unis et en France particulièrement, le féminisme a

été, grâce à sa force critique, d'un apport qualitatif dans la modélisation des sociétés modernes viables. Ce pourrait être précisément la raison pour laquelle, le peuple ivoirien a accueilli avec enthousiasme ce courant de réhabilitation avec l'espoir de voir advenir sur son sol, un équilibre économique politique et social.

Mais sommes-nous certains, presque 60 ans après cette adoption, d'avoir atteint les promesses attendues de ce mouvement de réhabilitation qu'est le féminisme ? Manifestement pas. Car, si le féminisme a été pour les pays de l'Europe un réel levier d'équilibre, il semble que cet impact positif n'a pas été obtenu partout, précisément en Côte d'Ivoire. Dans cette partie du monde et probablement ailleurs, l'on continue malheureusement, d'être les témoins silencieux des énormes inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail à mesure que les décrets se prennent pour ladite cause.

C'est en réalité un beau paradoxe qui nourrit notre désir de faire de l'appropriation ivoirienne du féminisme, une préoccupation scientifique. Laquelle se laisse conduire sous la houlette de la problématique suivante : faut-il penser à renoncer au féminisme qui paraît avoir donné lieu à des impasses là où l'on en était à espérer des équilibres ? Comment comprendre alors que son adoption dans d'autres contrées ait occasionné des impacts mélioratifs sur la situation des femmes ? N'est-ce pas plutôt l'appropriation ivoirienne de cette doctrine qu'il convient d'interroger à l'unique fin de trouver des perspectives viables menant à une célébration équitable, juste, et esthétique de la femme et de l'homme ? Par ailleurs, un tel projet n'invite-t-il pas justement à ne considérer le féminisme que de son horizon conceptuel ?

De manière évidente, l'examen de cette problématique est au service d'un objectif général qui consiste à proposer une réflexion scientifique et apaisée sur la condition féminine en contexte ivoirien. Sur le plan méthodologique, la problématique et l'objectif commandent de mener une analyse objective, apaisée et sans parti pris afin de tenir toutes les promesses suscitées par cette étude. Pour ce faire, nous ferons usage d'une approche critique. À l'aide de cette approche en effet, nous mènerons une étude dont les articulations essentielles seront structurées en trois moments. Le premier aura pour tâche d'examiner le contenu conceptuel du féminisme. Quant au second, il s'agira de soumettre à l'épreuve du bilan, l'appropriation ivoirienne du féminisme avant

d'aborder dans le dernier moment, les perspectives pour un probable dépassement des impasses.

## 1- De l'analytique conceptuel du féminisme

Selon le dictionnaire Larousse de l'Académie française, le mot "féminisme" est un néologisme qui est apparu pendant la III<sup>e</sup> République en France. Il est formé sur le radical du latin "femina", qui signifie "femme". De son sol immédiat d'émergence, « le féminisme est un mouvement revendicatif visant à la reconnaissance ou à l'extension des droits des femmes dans la société » (cf. féminisme Larousse). Conceptuellement, il renvoie à une doctrine. Laquelle se décline comme la dénonciation « de la naturalisation subreptice des rapports de domination, et met ainsi en question l'anthropologie politique classique qui entérine la domination masculine comme principe de la constitution des sujets de droit » (*Idem*). De cette approche étymologique et conceptuelle, il paraît que le sens général du féminisme réside dans une inadéquation entre l'affirmation de l'égalité théorique entre les sexes et le constat de leur inégalité réelle. Le moins qu'on puisse dire, c'est que « le point de départ du féminisme est un constat : les femmes ne sont pas, dans les faits, les égales des hommes — et cet état de choses n'est ni nécessaire ni souhaitable ». (Sabourin, C. & Deslauriers, M. 2017 : 189). Essentiellement, le féminisme est une lutte contre la domination masculine. Sans conteste, il devient légitime de penser que la valorisation de la femme est son objectif ; la critique son arme et les normes sociales à l'encontre des droits de la femme son champ de bataille. Cette synthèse du mouvement féministe laisse transparaître un principe politique visant à mettre en question les normes établies pour la création d'un monde plus égalitaire. Toute chose qui laisse croire que le mouvement féministe est particulièrement politique. Mais est-il vrai de croire que la question de la valorisation de la femme que soulève la philosophie féministe n'est rien moins qu'un problème politique aux extensions juridiques et économiques ? De notre point de vue, ce débat déborde le cadre politique et nous plonge au cœur d'une réflexion fondamentalement métaphysique. Sous cet angle métaphysique, nous sommes conduits au fond du débat. Lequel pose sans équivoque le problème du statut ontologique de l'homme et de la femme au sein même de leur espèce qu'est l'humanité.

De fait la question à laquelle la philosophie féministe nous convie est : l'homme et la femme participent-ils d'égale manière à la dignité que leur confère leur appartenance à l'humanité ? Visiblement des siècles de littérature laissent transparaître une inflexion vers la thèse selon laquelle l'homme contrairement à la femme jouirait d'un degré intense des attributs de leur espèce. Les raisons qui rendent raison d'un tel crédo sont d'ordre philosophique, biologique et peut-être même religieux. Du point de vue philosophique, surtout dans la philosophie antique, l'homme et la femme étaient considérées comme des êtres naturellement inégaux. Cette inégalité les opposait et desservait la femme qui se trouvait alignée du même côté que les enfants, les esclaves et les biens de l'homme dans l'organisation grecque. Platon (2001 : 135), dans le *Timée*, présente la femme comme un homme déchu. Car explique-t-il, « celui qui aurait vécu comme il faut, le temps prévu, celui-là retournerait, dans l'astre qui lui a été affecté, pour y habiter, pour y vivre une vie bienheureuse et conforme à sa condition ; en revanche, s'il échouait, il serait changé en femme à la seconde naissance ».

En réalité la femme sous cette approche platonicienne est le châtiment réservé à l'homme qui aurait mal vécu. Ainsi, être femme dans ce monde antique en effet, c'est mener l'existence d'une éternelle mineure soumise à l'autorité masculine à différentes étapes de sa vie. Comme le précise Coulanges (1883 : 94), « le droit grec, le droit romain, le droit hindou qui dérivent des croyances religieuses s'accordent à considérer la femme comme mineure (...). Elle n'a rien qui donne autorité dans la maison. Elle n'est jamais libre, ni maîtresse d'elle-même. Il lui faut un chef et pour tous les actes de la vie ». À cet argument philosophique de l'Antiquité, s'ajoute l'approche biologique qui relaie le même son de cloche relatif à la valorisation du sexe masculin. Dans cette approche biologique en effet, il est fait du père la cause unique sinon principale dans l'acte de la procréation pendant que la femme assimilée à un réceptacle voit son apport se définir comme une cause partielle.

L'élément essentiel d'un tel verdict serait que dans l'acte de la procréation, seul l'homme jouit des prérogatives de la détermination du sexe de l'enfant en conception. Toutes ces approches en la faveur du sexe masculin paraissent justifiées surtout lorsque l'on se laisse nourrir par les systèmes aussi bien religieux que ceux issus du patriarcat. De ce dernier point d'illustration découle une lucarne qui nous fait observer que le sexisme jusque-là observé dans le monde antique jusqu'à nos jours ne

bénéficie pas de pilier solide. Il se pourrait que nous ayons été jusqu'ici menés pas de l'habitude. Mais, « si l'habitude est en partie responsable du sexisme, et si la raison est notre meilleure arme contre l'habitude il s'ensuit que la philosophie telle que nous la connaissons est un outil non seulement utile mais absolument essentiel pour le féminisme » (N. BAUER, 2021 : 95).

Certes la philosophie a, dans une large mesure, contribué à la fondation rationnelle de la dévalorisation de la femme. Cependant, grâce à son aptitude d'auto-critique, elle nous permet d'apprécier à nouveau frais la question en nous servant de l'argument biologique. Selon cette approche, l'homme jouirait d'une effectivité supérieure de son espèce en raison de ce que dans la procréation, il aura déterminé le sexe du nouveau-né. Un tel argument semble avoir été grossi. Dans l'acte de la procréation l'homme et la femme jouent dans une unité diversifiée un rôle d'égale importance. Toujours selon les études biologiques, il est relevé que le patrimoine génétique est constitué de façon égale de celui du père que de celui de la femme. C'est probablement le lieu de réentendre ces paroles fortes d'Olivier Boulnois (2005 : 26) qui nous enseignent que « chacun de nos chromosomes vient à égalité de la mère et du père ». à la lumière de toutes ces considérations, il ressort que le débat féminisme nous fournit une nouvelle conception métaphysique de la personne.

Premièrement, il nous apprend que la différence sexuelle est une marque de notre finitude. Car si la finitude nous rappelle que nous ne sommes pas notre auto-référence et que nous ne cessons pas d'être finis par l'infini, la différence sexuelle est là pour nous enseigner qu'un être sexué n'est pas la totalité de son espèce. Il a besoin d'un autre pour faire son semblable. Ce qui ressort comme vérité particulière, c'est que ni l'homme ni la femme ne peut séparément épuiser l'espèce humaine. Vivien Somda (2021 : 21) a raison de nous rappeler que « l'homme et la femme, ces jumeaux ni vrais ni faux, sont différents et semblables, distincts et complémentaires, à la fois autonome et incomplet(e) chacun(e), libres et solidaires, égaux en dignité ». À vrai dire, le contenu réel de cette différence sexuelle se remplit dans la prise de conscience que l'être humain complet, c'est le couple.

Chacun grandit soutenu par une tension qui le porte à s'accomplir dans la rencontre avec l'autre moitié. Ensemble, ils atteindront la stature d'être humain mature socialement. La femme tout comme l'homme s'appellent à l'existence pour arriver à vivre une complétude. Dans l'espace social

qui leur est défini, il y a le nécessité de travailler à la reconnaissance du statut ontologique de chacune des parties. Ce qu'il convient de savoir c'est que la femme n'est nullement l'animal domestique de l'homme. Du moment où le sexe masculin accède à la perfection à travers la compensation du féminin et le féminin à travers le sexe masculin. Dans la société, en compagnie de l'homme, la femme doit atteindre l'excellence de son exister en travaillant à passer du statut d'objet à celui de sujet. Kant conscient de ce fait, ne manque pas de rapporter : « quand le sexe masculin a besoin du féminin et le sexe féminin du masculin l'unité et l'union sociale deviennent nécessaires eu égard non seulement au besoin, mais aussi à l'agrément du commerce » (2006 : 81).

Il semble que nous soyons en face des implications politiques et juridiques mis en avant par notre société. Ce qu'il importe de saisir dans notre démarche, c'est que l'abord métaphysique de la différence sexuelle homme/femme est ce qui a permis aux peuples européens de s'engager résolument dans la promotion du féminisme. Lequel engagement leur aura valu d'adhérer d'énormes révolutions qualitatives au sein de leur société. Mais une telle prise de conscience a-t-elle été présente dans l'appropriation ivoirienne du féminisme ?

## **2- L'appropriation ivoirienne du féminisme à l'épreuve du bilan**

Du bas latin "appropriatio", l'appropriation, renvoie à l'action d'être approprié à. Cette notion est au cœur de plusieurs disciplines, en l'occurrence la sociologie, la philosophie et le droit. Ces multiples usages lui confèrent une complexité qui fait en même temps sa richesse. Difficile certes de lui trouver un contenu qui fasse l'unanimité, nous l'employons tout de même dans un contexte proche au droit. De fait, « en sciences juridiques, son sens est lié à celui de propriété et suppose une prise de possession légale ». (J. Zetlaoui-Leger, 2018 : 1). La vérité sous-jacente à cette affirmation est que la question du genre nous est venue d'ailleurs. Mais comment soutenir une telle lecture si tant est que l'analyse ci-dessus nous ait présenté la problématique du féminisme comme une préoccupation universelle ?

D'une certaine manière, on ne peut s'empêcher de noter la question du genre féminin comme une préoccupation propre à tous les peuples. La raison de cette assertion provient de ce que les problématiques d'égalité, de liberté et de dignité qui l'animent de l'intérieur coïncident avec les

aspirations profondes inhérentes à la nature même de l'homme. Sur ce versant des choses, la question du féminisme appartient aussi bien aux ivoiriens qu'aux autres peuples. Cependant, si l'on s'en tient aux formes idéologiques, juridiques et politiques de son organisation, il faudra reconnaître qu'elle est fondamentalement un héritage occidental. Car à y regarder, on s'aperçoit que la question du féminisme largement soutenue de nos jours par le genre a fortement été motivée par les organismes internationaux.

Particulièrement en Côte d'Ivoire, cette théorie va connaître un engouement extraordinaire dans la sphère intellectuelle féminine. En raison d'ailleurs de la forte existence des inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail et de l'inégalité de traitement auxquelles elles sont soumises. On remarquera d'ailleurs que l'accueil de ce mouvement féministe ira en grandissant. Déjà, on note de 1963 à 1994, « vingt-huit associations de femmes déclarées en Côte d'Ivoire, dont certaines sont affiliées aux grands partis politiques ». (P.B. Songue, A. Kouamé, 1999 : 93). Ce qui s'offre au regard, c'est qu'il est empiriquement constatable que la théorie du féminisme, quoiqu'étrangère, a connu un accueil chaleureux en raison des pierres d'attente qui lui étaient déjà favorables. Presque soixante années après de lutte pour l'égalité entre l'homme et la femme quel bilan convient-il d'établir ?

Notons en guise de réponse à la question ci-avant que le bilan de l'adoption ivoirienne du féminisme oscille entre une note positive et négative. Au niveau des apports positifs, il paraît adéquat de relever l'enrichissement épistémologique auquel cette adoption a donné lieu. Ainsi que nous l'avons vu en amont, la doctrine féministe est caractérisée par la critique. Approché à partir du 18<sup>e</sup> siècle, « le terme de critique commence à être compris comme composition des règles : législation, importance de l'universel face au particulier ». En s'appropriant donc du féminisme dont la critique reste la caractéristique inéluctable, le peuple ivoirien se trouvait ainsi convié à un rendez-vous de la critique. En ce rendez-vous, un appel était lancé aux ivoiriens à observer de la distance à l'égard de son coffre-fort anthropologique en vue d'arriver à une élimination de tout ce qui ne l'achemine pas vers les hauteurs. Sous cet angle d'approche, on croirait que l'exercice de cette critique dans le vécu du féminisme a donné lieu à des prises de conscience sur bon nombre de dysfonctionnement dans le système.

Dans cet état de prise de conscience, les adeptes ivoiriens du féminisme n'ont pas manqué de le cerner comme « un outil conceptuel qui permet d'articuler les unes aux autres, les divers caractéristiques d'un groupe d'êtres humains (femmes ou hommes de tous âges, riches ou pauvres) dans un milieu donné » (F. Kaudjhis-Offoumou, 2011 : 49). La méthodologie employée dans ce vaste processus d'implantation de la théorie du féminisme a été un procès de l'homme. Précisément une entrée en guerre contre la tradition accusée d'être les lieux hostiles à l'autonomisation politique et économique de la femme. À cet apport épistémologique qui rend possible la mise en crise de ce qui paraissait indéboulonnable, s'ajoutent des textes juridiques qui vont formaliser les droits des femmes. Politiquement, les femmes seront encouragées à faire valoir leur droit dans les partis politiques et à occuper de hautes responsabilités dans les hautes instances de la société. Au regard d'un tel tableau, on serait tenté de soutenir que l'adoption du féminisme a atteint ses objectifs. Mais à vrai dire la réalité en est tout autre.

De fait, si le féminisme offrait aux autorités ivoiriennes l'heureuse opportunité d'un exercice de la critique en vue de réforme, il faut reconnaître à regrets que cette exigence de la critique n'a été que de façade. Politiquement l'on est loin des résultats attendus si l'on s'en tient au bilan du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant de 2016 à 2020 rendu public sur le site du gouvernement ivoirien. À l'aide de ce bilan, nous relevons à titre de justification que dans la lutte pour la promotion de la femme, la Côte d'Ivoire est classée 43<sup>e</sup> sur 52 pays en Afrique selon l'indice d'égalité de Genre de la BAD en 2015 et 136<sup>e</sup> sur 144 dans le monde conformément au world Economic Forum de 2015. Toujours selon le rapport bilan du ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, l'on s'aperçoit avec effroi qu'il y a 64% de participations des femmes dans le secteur informel, 26, 4 % de femmes dans un emploi formel contre 52% d'hommes et 31 % de femmes dans la fonction publique. En matière de gouvernance, la représentation reste encore faible. L'on totalise 9,2 % de femmes au Parlement, 12,1 % au Sénat et 19,44 % de femmes Ministres.

Selon les chiffres proposés dans les différents secteurs de la société, il reste difficile de nier la persistance des inégalités hommes/femmes en Côte d'Ivoire. À cela s'ajoute une autre conséquence sociale qui est celle de la dégradation sinon de la fracture du tissu social liée à cette lutte pour la réhabilitation politique, juridique et économique de la femme. De fait

en ayant à cœur de réhabiliter la femme, l'on s'est malheureusement retrouvé à déposséder l'homme de ses droits. Toute chose qui tend à nourrir dans les familles de vives tensions. Le moins qu'on puisse dire, c'est que beaucoup restent encore à faire pour que l'autonomisation holiste de la femme soit une réalité. Mais sous quel angle faut-il aborder la question ?

### **3- Vers un dépassement de la politique ivoirienne du féminisme**

Manifestement, le problème que pose la question du féminisme est universel. Il atteint et rejoint tous les peuples. Il pointe du doigt la question d'égalité de la femme avec l'homme. Cependant, il apparaît que le contenu de cette égalité est diversement saisi selon les cultures des peuples. Un tel état de fait exige des protagonistes un effort d'inculturation de la question du genre. En son acception étymologique, le concept d'inculturation est l'association de deux termes latins, à savoir un préfixe *In* qui veut dire dans et un substantif *Cultura* dans le sens du mot culture. Sous son sol théologique, le terme d'inculturation « apparaît comme un effort visant à rendre plus intime la rencontre du message évangélique avec les secteurs de la vie d'un peuple pour promouvoir les valeurs propres de ce peuple ». (A. Quenum, 1993 : 10).

Précisément, l'inculturation de la problématique du féminisme se déclinera comme un travail de dépouillement de ce concept des couleurs occidentales afin de le revêtir des réalités, des aspirations proprement ivoiriennes. Dans cette logique, le féminisme pensé à l'intérieur de nos cultures permettra de se mettre à l'abri de ces risques de vouloir tout niveler en voulant justifier nos différences par des conventions. Le coffre-fort anthropologique ivoirien enseigne une même dignité, une même égalité entre l'homme et la femme. La sagesse qui émane des traditions indique bien que ni l'homme ni la femme ne sont le prototype de l'humanité. Ce que l'inculturation de la doctrine féministe permettra, ce sera l'acceptation de nos différences. Des différences accueillies et articulées dans une complémentarité qui finira par donner à l'humanité la floraison d'une nouvelle complicité de l'homme avec la femme.

Mais pareille réforme n'invite-t-elle pas à un nouveau rapport avec la culture de laquelle l'ivoirien se serait éloigné ? L'analyse ci-dessus de notre travail permet de soutenir que l'expérience de la colonisation vécue par le peuple ivoirien n'a pas eu que des répercussions positives. À côtés

des avantages scientifiques et politiques dont il a bénéficié, existent aussi d'autres aspects négatifs comme la réalité de l'aliénation. Du latin *alienus*, l'aliénation renvoie à ce qui appartient à l'autre. Dans un contexte psychiatrique, cette notion désigne un trouble psychique rendant l'individu étranger à lui-même. En parlant dans cette partie de notre travail du malaise culturelle, nous insinuons que du fait de la colonisation, l'ivoirien entretient un certain malaise avec sa propre culture. C'est-à-dire, qu'il vit un état d'inconfort avec ce qui est censé définir la texture de son être que la culture s'honore de protéger.

En un sens, on ne peut plus large, la culture est perçue comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Plus précisément, elle symbolise ce qui est commun à un groupe. Dans cet horizon de sens, la présente partie entend relever que ce qui a originellement fait le commun des ivoiriens est aujourd'hui méconnu de lui au profit du mode de vie de l'autre. Plusieurs éléments argumentatifs permettent de soutenir cette hypothèse. Le deuxième élément argumentatif qui vient en appont du premier se manifeste à partir de l'échec à créer un rempart contre la grande menace des sollicitations extérieures qui conduisent à l'aliénation. Sans tomber dans un repliement sur soi, les ivoiriens comme tous les peuples gagneront à avoir leur propre sol d'enracinement pour un bien meilleur discernement.

Toute chose qui passe par un système éducatif équilibré. Un système éducatif n'est valide que pour un peuple précis, une société précise. « L'éducation a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné ». (E. Durkheim, 2008 : 8) À en croire cette approche, l'éducation cherche non seulement à donner à l'enfant les éléments de réponse aux exigences de la vie, mais aussi et surtout à le faire intégrer dans une communauté qui a déjà son harmonie à préserver. Ce n'est donc pas une erreur que d'affirmer à chaque peuple son éducation. Si chaque peuple a son éducation, qu'elle est celle qui appartient en propre aux ivoiriens ?

Nous répondrons à la question ci-dessus qu'au lendemain de la colonisation, le peuple ivoirien, au travers de ses autorités politiques, a choisi de s'appropriier le système éducatif occidental. Avec cette éducation occidentale, les ivoiriens comme bien d'autres peuples

africains ont pu avoir accès aux techniques scientifiques, médicales et organisationnelles de la civilisation européenne. Avec un peu de recul, on remarquera que cette formation a soumis l'Afrique en général et le peuple ivoirien en particulier à une inflation des nouvelles idéologies, des conflictualités et des crises identitaires. Essentiellement, l'ivoirien s'est retrouvé en conflit avec lui-même vu que le processus de formation occidentale a développé, chez lui, une dynamique individuelle là où son coffre-fort anthropologique lui proposait un être communiste.

Les recherches de Joseph Ki Zerbo nous permettront de soutenir que ce système de formation occidentale serait rendu coupable d'une aggravation de l'extraversion des populations, de leur déracinement socioculturel en étant à la source de l'effacement des cultures autochtones au lieu de leur promotion. Sans galéjade aucune, on pourra ajouter à la liste des limites, la création d'inégalités sociales. Du fait de sa cherté, l'on s'est vu obligé de procéder à une sélection des candidats. Une sélection qui n'a pas toujours été à la faveur des femmes. Ainsi, dans une conjoncture où ce choix politique de se former à l'école des blancs a fortement contribué au renforcement d'une crise de confiance entre l'homme et la femme, le recours au système traditionnel africain ne pourrait-il pas être repris ? Mais que nous enseigne ce système ?

En dépit des variétés ethniques, on peut dire qu'il existe des traits communs à l'éducation traditionnelle. Cette éducation traditionnelle a lieu dans un cadre familial et communautaire en connexion réelle avec la vie sociale. D'une certaine manière, l'éducation africaine en général et celle de la Côte d'Ivoire en particulier vise à transmettre d'une génération à une autre, la sagesse et la connaissance que la société a accumulée. Aussi cherche-t-elle à préparer les jeunes à leur future appartenance à la société, et à leur participation au maintien du développement. Toute chose que nous semblons avoir perdu avec le système éducatif européen dont nous avons hérité. Dans le contexte qui est le nôtre, il serait absurde de vouloir procéder à un retour absolu à cette éducation ou encore à un oubli de cette forme d'éducation pour une appropriation totale de celle du blanc. S'il y a bien un choix à faire, c'est celui qui consistera à une réforme éducative s'inspirant des deux types d'éducation. Au fond, l'éducation nouvelle africaine doit donc prendre ses racines dans la civilisation africaine et s'enrichir des valeurs extérieures, ce qui suppose une stratégie de conciliation des outils traditionnels avec les outils modernes d'éducation. Toute recherche de tabula rasa comme nous l'avons vu dans

les procédés d'éducation actuelle serait absurde. À n'en point douter, « il importera tout d'abord d'avoir une vision holistique des systèmes éducatifs en prenant en compte tous les types d'éducation : formelle, non formelle, informelle ». (P. A. Kaboré, 2013 : 17). Dans ce rendez-vous de la réforme, il s'agira de converger vers un type de formation. Laquelle permettra d'arriver à un nouvel ivoirien équilibré parce que capable de mener un discernement dans les nombreuses sollicitations de sa tradition et des civilisations étrangères.

## **Conclusion**

Somme toute, la politique ivoirienne du féminisme a pensé qu'il suffisait d'élaborer des textes juridiques, de mettre en place des campagnes de sensibilisations pour voir advenir en sa Nation, des femmes plus autonomes et plus épanouies. Malheureusement, les conclusions de cette étude nous ont donné de voir qu'en dépit des actes importants qui ont été posés en la faveur de la réhabilitation de la femme, beaucoup restent encore à faire. À la vérité, la lutte pour le rayonnement économique, politique et culturel de la femme connaîtra une avancée majeure si l'on prend le temps de ne pas mener la bataille dans le sens de la confrontation homme/femme. À cet effet, il importe de ne pas sous-estimer les propositions de réponses de nos cultures et enfin de savoir mettre la lutte pour la promotion de la femme à l'abri des récupérations politiques et de l'hypocrisie masculine.

En substance, l'égalité de l'homme et de la femme est avant tout culturel en dépit de sa dimension universelle. Pour cette raison majeure, Cette étude entend proposer l'inculturation de la question du féminisme. Cette inculturation consistera à modeler le besoin de liberté économique et politique de la femme selon notre être ivoirien. De ce fait, l'appel à un retour aux sources s'avèrent nécessaire. Ce retour sera le gage d'une découverte du statut ontologique de la femme et de l'homme dans la société traditionnelle. Aussi permettra-t-il de mettre en place un système de formation suffisamment équilibré pour donner aux fils et filles du pays, la force du discernement face à l'inflation des idéologies.

Tout bien considéré, la réhabilitation de la femme dans ses droits civiques ne s'inscrit pas dans la trajectoire de la grâce. Au contraire, elle est de l'ordre du droit et engage la survie même de l'homme. À la vérité, l'humanité n'atteint sa plénitude que dans la complémentarité de

l'homme et de la femme. L'homme et la femme jouissent d'une égale façon de la dignité humaine. Tous deux bénéficient d'une égale manière de la valeur de la vie qui les anime. Mais, il est à savoir que cette autonomie pour être authentique doit se déployer dans la complémentarité qui ne cesse de s'enrichir de la différence de ces deux êtres. C'est peut-être le moment d'intégrer que « l'homme ne se définit pleinement comme homme que dans son rapport respectueux à la femme et que la femme ne se définit pleinement comme femme que dans son rapport à l'homme ». (P. Henrici, 2005 : 18). C'est donc en tant qu'alliés de la vie, qu'ils doivent conjointement mener la bataille de l'autonomisation

### Références bibliographiques

**Anatrella Tony** (2011), « la théorie du genre comme un cheval de Troie » in *Conseil pontifical pour la famille. Gender. La controverse*, Paris, Pierre TÉQUI.

**Bakayoko-Ly Ramata** (2022), « bilan du programme d'actions prioritaires de 2019 » in <https://www.gouv.ci/> consulté le 16 février.

**Bauer Nancy** (2021), « la philosophie féministe est-elle un oxymore ? », *Philosophie féministe*. Patriarcat, savoirs, justice, texte réunis par M. Garcia, Paris, Jean Vrin.

**Boulnois Olivier** (2006), « Avons-nous une identité sexuelle ? Ontologie et ordre symbolique » in *communio* n° XXXI, 5-6 septembre-décembre.

**Dozon Jean-Pierre**, (1985), *La société Bété, Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM-Karthala.

**Durkheim Emile**. (2010). *Education et sociologie*. [Version numérique]. Consulté à partir : <http://alainleger.lescigales.org/docs/Durkh3.pdf> le 13 janvier 2022.

**Gadamer Hans-Georg**, (1998), *Philosophie de la santé*, traduit de l'allemand par Marianne Dautrey, Paris, Grasset Fasquelle et Éditions Mollat.

**Henrici Peter**, « les deux sexes : vers un dépassement de l'anthropologie » in revue catholique internationale *communio*. la différence sexuelle n° XXXI, 5-6 septembre –décembre 2006.

**Kabore Paré**, (2013). *L'Éducation traditionnelle et la vie communautaire en Afrique : repères et leçons d'expériences pour l'éducation au vivre-*

ensemble aujourd'hui. McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill, 48(1), 15–33.

<https://doi.org/10.7202/1018399a> consulté le 02 février 2022.

**Kant Emmanuel**, (1997), *Sur la différence des sexes et autres essais* trad. Philippe Ivernel, Paris, Payot & Rivages.

**Kaudjhis-Offoumou Françoise** (2011), *Femme genre et pouvoir en Afrique*, Abidjan, NEI/CEDA.

**Platon**, ( 2002), *La République*, trad. Par Georges Leroux, Paris, G.F. Flammarion.

**Quenum Alphonse**, (1993), « La problématique de l'inculturation », in *RICAO*, N. 4.

**Sabourin C. & Deslauriers M.** (2017), « Introduction : les nouveaux horizons du féminisme dans la philosophie francophone. Philosophiques », *Philosophiques* 44(2), 189–192.

<https://doi.org/10.7202/1042329a>, consulté le 16 juin 2024.

**Sidibe Khaman Ibrahima Sandjan**, (2009), *Genre, Elections et droits politiques des femmes. Cas de quelques pays sortant de crises ou de conflits armés*, Burkina, L'Harmattan.

**Somda Vivien Domèbèimwin et al.** (2021), *La femme dans la société dagara*, Paris, l'harmattan.

**Songue Paulette Beat. Aka KOUAME**, (1999), « Les politiques et programmes de promotion de la femme en Côte d'Ivoire » in *Éducation et emploi des femmes à Abidjan* sous la direction de Aka Kouamé, Paris, L'Harmattan.

**Touré Nassénéba**, « Ministère de la femme ? De la famille et de l'enfant : bilan 2016-2020 » in

<http://famille.gouv.ci/public/documentation/liste-document/22>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 2 février 2022, 10 :8 :20 GMT. La page actuelle peut avoir changée depuis cette date.

**Vidjannangni Augustine**, (2011), LA COMPLEXITÉ DE LA QUESTION IDENTITAIRE EN CÔTE D'IVOIRE, mémoire de maîtrise présenté à l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL publié sur <https://www.giersa.ulaval.ca/la-complexite-de-la-question-identitaire-en-cote-divoire> consulté le 02 février 2022.

**Zetlaoui-Leger Jodelle**, (2012), Qu'est-ce que l'appropriation ? Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durable. France. In

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01810500>, consulté le 13 janvier 2022.